



Départ suite à plan social d'entreprise

Par **GUERRERO**, le **25/11/2009** à **17:19**

Bonjour,

je suis conducteur de travaux chez un constructeur de maisons individuelles qui est une filiale du Crédit immobilier.

Nous sortons d'un plan social fin octobre.

La direction m'a assuré que mon poste n'était pas supprimé et pourtant je n'ai plus de maisons à construire car il n'y a pas eu de vente depuis avant l'arrivée d'un nouveau directeur en novembre 2008, un ténor de la vente nous a-t-on dit.

Ce monsieur s'est mis à dénigrer mon travail (alors que je me suis fait presque supplier, grâce à mes états de service, de prendre ma mutation dans cette agence pour la sortir de l'ornière..Ce que j'ai fais!) et à me mettre un avertissement, me mettre un autre conduc. de mes collègues comme supérieur hiérarchique, me demander des comptes rendus d'activité journalière etc...

Bref, de tenter de me casser moralement pour me pousser vers la porte à bas coût et en dehors du plan social.

Je pense avoir été trompé et de ce fait, floué.

Puis-je faire une sortie transactionnelle aux conditions du PSE ?

Sinon, quelle autre solution?

Merci d'une réponse.

Cordialement

J-Ph. GUERRERO